

28 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE

(Euronext Paris)

Par courrier du 27 mai 2008, complété par un courrier du 28 mai, la société Finant (1, rue Saint-Georges 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 mai 2008, par suite d'une cession d'actions UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP) sur le marché, les seuils de 15% du capital et 10% des droits de vote de la société UTI GROUP et détenir à cette date 1 295 747 actions UTI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 14,96% du capital et 9,71% des droits de vote de cette société (1).

Le déclarant a précisé détenir, au 23 mai 2008, 978 534 actions UTI GROUP, représentant autant de droits de vote, soit 11,30% du capital et 7,33% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 8 658 736 actions représentant 13 341 005 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.